

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION
CC_2023_252**

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

FINANCES

***Octroi d'un fonds de
concours 2022-2025 à la
commune de GENECH
pour la création d'un
city stade***

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 41
Procurations : 7

Nombre de votants : 48

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 13 novembre 2023, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Nathalie DEBIEVE
Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Thierry BRIDAULT, procuration à Michel PIQUET
Cathy POIDEVIN, procuration à Gilda GRIVON
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Thierry LAZARO, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Luc MONNET

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 22/11/2023



ID : 059-200041960-20231121-CC_2023_252-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 novembre 2023

Délibération CC_2023_252

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

FINANCES

***Octroi d'un fonds de concours 2022-2025 à la commune de GENECH pour la
création d'un city stade***

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2022_110 du Conseil communautaire du 16 mai 2022, fixant le règlement de l'octroi de fonds de concours pour la période 2022-2025,

Vu la délibération CC_2023_047 du Conseil communautaire du 27 mars 2023, abondant l'enveloppe financière destinée aux fonds de concours pour la période 2022-2025,

Vu la délibération en date du 14 octobre 2023 par laquelle le Conseil Municipal de GENECH autorise Madame le Maire à solliciter un fonds de concours pour la création d'un City stade auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 9 novembre 2023.

Au titre de l'enveloppe 2022-2025, la commune de GENECH dispose d'un fonds de concours de 206 289 €.

La commune de GENECH a déposé un dossier pour la création d'un city stade, dont le coût est estimé à 78 247,25 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant du financement en HT	%
Région Hauts-de-France - Dispositif ESAL	39 123,63 €	50
Pévèle Carembault Fonds de concours enveloppe 2022-2025	15 649,42 €	20
Commune de GENECH - Autofinancement	23 474,20 €	30
TOTAL	78 247,25 €	100

A l'issue de cette opération, le solde de l'enveloppe de fonds de concours 2022-2025 de la commune de GENECH sera de 190 639,58 €.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- D'octroyer un fonds de concours à la commune de GENECH pour la création d'un City stade, selon le plan de financement ci-dessus énoncé.***
- D'autoriser son Président à signer la convention de fonds de concours avec Madame le Maire de GENECH, identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et***

***définissant le montant et les modalités de versement de
Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.***

- ***D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 22/11/2023
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_252
Objet :	Octroi d_un fonds de concours 2022-2025 à la commune de GENECH pour la création d_un city stade
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200041960-20231121-CC_2023_252-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20231121-CC_2023_252-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231121-CC_2023_252-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	150.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention FDC GENECH.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231121-CC_2023_252-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	50.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 novembre 2023 à 09h05min58s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 novembre 2023 à 09h19min32s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	21 novembre 2023 à 09h19min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2023 à 09h22min28s	Transmis au MI

